

# Pa'had David

Yaet'hanan



Publié par les institutions "Mikdash LéDavid" Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsadik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsadik, auteur de miracles, Rabbi 'Haim Pinto zatsal

« N'ajoutez rien à ce que je vous prescris et n'en retranchez rien. » (Dévarim 4, 2)  
Rachi commente : « "N'ajoutez rien" : par exemple en plaçant cinq paragraphes dans les *téfillin*, cinq espèces pour le *loulav*, cinq *tsitsit*. Il faut interpréter de même "Vous ne retranchez rien". »

Dans son ouvrage *Tiféret Yonathan*, Rabbi Yonathan Eibeichitz zatsal pose la question qui suit. L'ordre de ne rien ajouter aux commandements de la Torah peut aisément être compris : l'Éternel avertit ainsi l'homme qu'il ne doit pas penser, à tort, qu'en faisant davantage que ce qu'il lui demande, il serait un homme meilleur et digne d'éloges. Mais l'ordre de ne rien retrancher semble superflu. Toute personne raisonnable comprend d'elle-même que si elle n'observe que partiellement l'ordre de la Torah, elle ne l'accomplit pas correctement. Quelqu'un qui ne prendrait que trois des quatre espèces requises à Souccot n'accomplirait évidemment pas la *mitsva* comme elle doit l'être. Pourquoi donc est-il nécessaire de préciser « Ne retranchez rien » ?

À mon humble avis, je pense que cet ordre ne se réfère pas à l'interdiction de se contenter de faire partiellement ce que la Torah nous ordonne, ce qui est l'évidence, mais à celle de l'observer avec moins d'attention, de concentration et de ferveur, autrement dit de façon moins parfaite.

Le fait d'accomplir à la perfection la *mitsva* de *mézouza* est d'un grand intérêt pour l'homme. Celui qui la place à la porte de sa demeure, en ayant toutes les intentions requises, en retire une protection contre

## maskil LéDavid

Le devoir de respecter les mitsvot à la perfection



toutes les forces malfaisantes et se met à l'abri de toute calamité durant toute son existence.

Certes, nous plaçons, grâce à Dieu, des *mézouzot* de grande qualité à toutes les portes de notre demeure.

Mais, ceci se limite à l'acte de la *mitsva*. La question est

de savoir si, hormis ceci, nous

veillons également au respect de la *mézouza*, où est écrit le Nom divin. Pensons-nous à avoir toutes les intentions nécessaires ? Il nous incombe de prendre bien conscience de cette obligation accompagnant celle de la *mitsva* elle-même.

Ainsi, lorsque le texte nous ordonne de ne rien retrancher aux commandements divins, il laisse entendre que nous devons faire attention à ne pas porter atteinte au respect qui leur est dû, élément indispensable à leur perfection.

Illustrons cette idée par l'exemple d'un homme ayant reçu du roi une magnifique voiture, dont le prix s'élève à une somme colossale. Osera-t-il y entrer avec des vêtements laids et se présenter ainsi au palais pour rencontrer le roi ? Une telle attitude serait non seulement indigne de ce splendide véhicule, mais également de celui qui le lui a remis.

Il en est de même concernant les *mitsvot*. L'individu n'observant pas une *mitsva* avec le respect qui lui est dû porte non seulement atteinte à celle-ci, mais également au respect du Roi des rois, le Saint béni soit-Il, qui la lui a adressée. Sa punition sera donc d'autant plus importante. Tel est bien le sens de l'ordre, énoncé ici, de ne rien retrancher à ce que l'Éternel nous ordonne.

16 Av 5782  
13 août 2022

1251

### HORAIRES DE CHABBAT



	Jérusalem	Tel-Aviv	Paris	Lyon
Allumage des bougies	6:50	7:06	8:53	8:35
Clôture du Chabbat	8:04	8:06	10:03	9:42
Rabbénou Tam	8:43	8:45	11:04	10:36



### Hilloulot

Le 16 Av, Rabbi Moché Pardo, auteur du *Tsédek ou Michpat*

Le 16 Av, Rabbi Its'hak Meïr Lévin

Le 17 Av, Rabbi Réfaël Yéhochoua Ezriël, auteur du *Kapé Aharon*

Le 17 Av, Rabbi Chlomo 'Haïm Perlow, petit-fils du Baal Chem Tov

Le 18 Av, Rabbi 'Hanokh 'Hasson, président du Tribunal rabbinique de 'Hevron

Le 18 Av, Rabbi Moché Bernstein, *Roch Yéchiva* de Kamenitz

Le 19 Av, Rabbi Yaakov Kouli, auteur du *Méam Loetz*

Le 19 Av, Rabbi Chimon Kalich, l'*Admour* d'Amchinov

Le 20 Av, Rabbi Bentsion Elkali, auteur du *Hemdat Yérouchalayim*

Le 20 Av, Rabbi Lévi Its'hak Schneerson, auteur du *Likoutim al haZohar*

Le 21 Av, Rabbi Yaakov 'Haï Zrihen, auteur du *Bikouré Yaakov*

Le 21 Av, Rabbi 'Haïm Soloveichik

Le 22 Av, Rabbi David ben Mergui, l'un des Sages du Maroc

Le 22 Av, Rabbi Eliahou Douchnitser





## PAROLES DE TSADIKIM

Perles de Torah sur la *paracha*  
entendues à la table de nos Maîtres

### Les incroyables effets de la récitation du Chéma

Dans notre *paracha* nous est donné l'un des commandements les plus importants de la Torah, qui compte parmi les symboles de la nation juive – la récitation du *Chéma*.

Au long des générations, la récitation biquotidienne, matin et soir, du *Chéma* protégea le peuple juif partout en tout lieu. Malheureusement, à l'heure actuelle, près d'un million d'enfants juifs ignorent cette obligation. Il nous incombe de leur enseigner et de leur expliquer la valeur et le pouvoir de cette récitation, qui accompagna nombre de Juifs sur le bûcher, où ils se sacrifièrent en sanctifiant le Nom divin.

Rabbi Réouven Elbaz *chelita*, *Roch Yéchiva* de Or Ha'haïm, raconte, dans son ouvrage *Machkhéni A'harékha*, une histoire récente illustrant le formidable pouvoir de cette *mitsva*.

Il y quelques années, une jeune fille juive, qui provenait d'une famille laïque et avait grandi dans un *kibouts*, décida un beau jour de s'engager sur la voie du repentir. Après avoir eu le mérite de goûter à l'éclat de la Torah et de progresser dans l'observance des *mitsvot*, elle se fiança avec un jeune homme craignant D.ieu, étudiant à la *Yéchiva*. Avec son accord, elle demanda au secrétariat du *kibouts* de lui permettre de célébrer son mariage dans celui-ci, où elle avait grandi.

Son père, l'un des dirigeants du *kibouts*, déploya de nombreux efforts pour qu'elle obtienne une réponse positive, efforts qui furent couronnés de succès. Le mariage fut donc célébré au beau milieu de ce village *'hiloni*.

Un homme du *kibouts* voisin vint participer au mariage. S'approchant du père de la mariée, il lui demanda, le visage furieux, comment il avait pu produire des « fruits pourris », avoir une fille qui s'était éloignée de son éducation pour rejoindre le monde orthodoxe.

Le père de la *kala* lui raconta que tout commença quand l'une des fillettes du *kibouts* était allée chez sa grand-mère, où elle avait trouvé un ouvrage toranique dans lequel figurait une *ségoula* pour la protection : réciter le *Chéma* le soir. Elle demanda un *sidour* à sa grand-mère et l'apporta au *kibouts*.

De retour à celui-ci, elle raconta à son amie [la *kala* en question] la *ségoula* qu'elle venait de découvrir. Les deux fillettes décidèrent que, du fait que soixante familles habitaient au *kibouts*, il fallait leur assurer une protection contre les obus et les missiles des ennemis. Pour ce faire, avant de dormir, chacune lirait trente fois le *Chéma*.

Voilà comment poussa cette merveilleuse plante. Même de petites filles nées dans un *kibouts 'hiloni*, à l'écart total du respect de la Torah et des *mitsvot*, connurent un éveil intérieur et purent se repentir, grâce à la récitation du *Chéma*. La prononciation de ces mots dotés de sainteté raviva l'étincelle juive, enfouie en elles.



## GUIDÉS PAR La émouna

Étincelles de émouna  
et de bita'hon  
consignées par  
le Gaon et Tsadik  
Rabbi David 'Hanania  
Pinto *chelita*

### Les préceptes de l'Éternel sont droits : ils réjouissent le cœur

Un jour, un Juif fortuné se présenta à moi. De but en blanc, il me fit l'annonce suivante : « J'ai entendu que vous aviez l'intention d'ouvrir une *Yéchiva Guédola* à Ashdod, dont la construction devrait coûter plusieurs millions de dollars. Je souhaiterais vous faire don d'un million de dollars pour l'édification de cette *Yéchiva*, afin de vous aider à diffuser la Torah. »

Aussitôt dit, aussitôt fait : il sortit un carnet de chèques de sa poche et le libella. Tout au long de la conversation, je lui souriais, comme à tout Juif avec qui je discute, mais lorsqu'il me tendit le chèque, il remarqua, étonné, que ma réaction était plutôt réservée. Or, du fait qu'il était poussé par la volonté de me faire plaisir – après tout, mon rêve de fonder cette *Yéchiva* allait ainsi pouvoir devenir réalité –, il en fut interloqué et me demanda donc : « N'êtes-vous pas satisfait de mon don en faveur de la *Yéchiva* ?

– Si, je suis très content, lui répondis-je aussitôt, mais mon visage ne rayonne que quand j'ai le mérite de comprendre pleinement le sujet que j'étudie ; une véritable joie emplit alors mon cœur. Toute autre joie n'est que superficielle, en regard. »

Lorsque je ressens cette joie véritable, celle de la Torah, ce sentiment rejaille automatiquement sur mon entourage. Ainsi, un jour, j'eus la chance de comprendre une idée de Torah que j'avais peiné à saisir et, dans ma joie, j'appelai un Juif qui passait près de là afin de partager avec lui ma découverte. Très fatigué, celui-ci tenta au départ de se dérober, mais j'insistai et, finalement, il partagea mon enthousiasme.

Car la joie de la Torah est authentique et contagieuse, comme il est dit : « Les préceptes de l'Éternel sont droits : ils réjouissent le cœur. » (*Téhilim* 19, 9)



## DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude de notre  
Maître le Gaon et Tsadik  
Rabbi David 'Hanania  
Pinto chelita

### Veiller à soi

Dans notre *paracha*, la Torah nous ordonne : « Prenez donc bien garde à vous-mêmes ! » (*Dévarim* 4, 15) A priori, tout être sensé comprend de lui-même son obligation de veiller sur lui-même. Pourquoi l'Éternel juge-t-Il nécessaire de le souligner explicitement dans le texte saint ?

Le corps humain est composé de deux cent quarante-huit membres et de trois cent soixante-cinq tendons, chacun d'eux correspondant à l'une des six cent treize *mitsvot* (cf. *Makot* 24a). Il ne suffit pas d'observer la *mitsva* elle-même, mais il faut également chercher à l'accomplir à la perfection, avec l'intention requise. Car celui qui ne veille pas à respecter également cet aspect de la *mitsva* ne pourra la réaliser de manière parfaite et, par conséquent, entraînera aussi une déficience au niveau de son corps, qui pourra être malade ou blessé.

C'est à cet égard que la Torah nous prévient : « Prenez donc bien garde à vous-mêmes ! » Elle nous enjoint de bien veiller à notre corps par un respect optimal des *mitsvot*, la recherche de perfection dans leur accomplissement nous octroyant une protection physique maximale.

Par ailleurs, ce commandement de la Torah nous rappelle notre devoir de nous montrer méticuleux dans l'observance des *mitsvot* avec le même souci qui nous anime concernant notre santé.

Enfin, j'ajouterai que la Torah a employé le terme *méod* (litt. : très, traduit ici par bien), parce qu'il est composé des mêmes lettres que le mot *édom*, allusion au royaume romain, qui symbolise la recherche du plaisir physique. En effet, leur ancêtre Essav s'appliqua à enfreindre les plus graves péchés pour en retirer une jouissance, aspiration qu'il transmet à ses descendants. C'est pourquoi la Torah nous met en garde contre le danger de cette influence néfaste. Elle nous enjoint de nous éloigner de cette culture corrompue et de veiller, au contraire, à toujours respecter les *mitsvot*, intimement liées à notre corps.

## LE CHABBAT

### L'allumage des lumières de Chabbat



Il est préférable d'allumer les lumières de Chabbat avec de l'huile d'olive ; ceci constitue un mérite pour avoir des enfants érudits, éclairant le monde par la lumière de leur Torah. Nos Sages affirment (*Sanhédrin* 24a) : « Les érudits qui discutent de la Loi en se respectant mutuellement sont comparables à l'huile d'olive. » On raconte l'histoire d'un homme qui jouit de la longévité et auquel on ne trouva d'autre mérite que le fait d'avoir allumé les lumières de Chabbat avec de l'huile d'olive (*Séfer 'Hassidim*).

Celui qui n'a pas d'huile d'olive a le droit d'allumer avec un autre type d'huile ou en utilisant des bougies.

Avant Chabbat, il est permis de mettre de l'eau dans les gobelets où l'on allume, afin de rehausser l'huile ou pour éviter que les gobelets éclatent suite au contact de la flamme.

Si on n'a ni huile ni bougie, on pourra réciter la bénédiction sur la lumière de l'électricité, qu'on allumera ensuite.

L'heure de l'allumage se situe environ vingt minutes avant le coucher du soleil (*chékia*). Mais il est possible d'allumer depuis *plag hamin'ha* (environ une heure et quart avant la sortie des étoiles). Celui qui allumerait plus tôt que cela ne s'acquitterait pas de son devoir.

Si une femme n'a pas pu allumer à temps et s'en souvient très peu avant la *chékia*, elle n'allumera que si elle est sûre que le soleil ne s'est pas encore couché. Il est recommandé de ne pas allumer pendant les cinq minutes précédant ce moment, car l'heure de l'allumage figurant sur les calendriers n'est pas précisément adéquate pour toutes les villes et les montres ne le sont pas non plus toujours. Or, il convient de s'éloigner même d'un risque de profaner le Chabbat.

Il vaut mieux que la lumière de l'électricité soit éteinte au moment de l'allumage. Car, comment réciter une bénédiction sur les lumières de Chabbat si elles ne sont pas perceptibles, à cause de la grande lumière éclairant déjà notre demeure ? En prononçant la bénédiction, on pensera également à inclure l'éclairage de l'électricité, qu'on allumera après celles de Chabbat. Rabbi Eliahou Mani écrit à ce sujet : « J'ordonne aux membres de ma famille que la femme allume d'abord les lumières de Chabbat avec de l'huile d'olive, en récitant la bénédiction, puis seulement allume le gaz, éclairage nouvellement découvert et apportant davantage de lumière. Car si elle allumait d'abord celui-ci, elle serait exempte de l'allumage des lumières de Chabbat, sur lesquelles elle ne pourrait réciter la bénédiction, puisque la maison serait déjà éclairée. »

Depuis la prononciation de la bénédiction jusqu'à la fin de l'allumage, il est interdit de parler. [A priori, on s'abstiendra même de parler de ce qui est en rapport avec l'allumage, comme demander à quelqu'un d'apporter une allumette ou de fermer la fenêtre pour que le vent n'éteigne pas les lumières.] Si la femme a parlé d'un autre sujet que l'allumage, tout dépend si elle l'a fait avant ou après avoir allumé une lumière. Dans le premier cas, elle répétera la bénédiction, dans le second, elle ne la répétera pas, parce qu'elle aura déjà entamé la *mitsva*.



## en SOUVENIR DU JUSTE

Rabbi  
Yaakov  
Kouli  
zatsal

Rabbi Yaakov Kouli naquit en 5445, à Jérusalem. Son père, Rabbi Makhir Kouli, était le premier gendre du Richon Létsion, le Sage Moché ben Haviv, qui quitta Salonique pour s'installer en Israël. Depuis sa jeunesse, son père l'éduqua à se contenter de peu, à dormir peu et à l'ascétisme. Sur ces bases, il se voua à l'étude de la Torah et adopta une conduite sainte et pieuse.

Dans son ouvrage *Kissé Ra'hamim*, le 'Hida raconte qu'une fois, Rabbi Yaakov pratiqua un jeûne de trois jours et, vers la fin du troisième, on lui proposa un verre de café. Pour dissimuler sa piété, il accepta et but quelques gorgées. Car, si, par piété, il s'imposait régulièrement des jeûnes, il s'efforçait de rester discret et de ne pas le publier.

Plus tard, Rabbi Yaakov s'installa à Safed, où il apprit la Torah auprès des Sages de la ville. Là, il s'engagea à relire et à publier les manuscrits de son grand-père, le Richon Létsion. Cependant, à cette époque, il n'existait pas d'imprimerie en Israël, aussi décida-t-il de se rendre, dans ce but, à Constantinople. Dans cette ville, il fit la

connaissance de Rabbi Yéhouda Rosanis, auteur du *Michné laMélekh* sur le Rambam, qui deviendra son Maître et le nommera juge au Tribunal. Après le décès de Rabbi Yéhouda, il rédigea ses écrits et les publia, notamment l'ouvrage *Michné laMélekh*.

À cette même période, il entama l'écriture de sa célèbre série *Méam Loez*. Pour subventionner ce projet, il se mit en contact avec un nanti, Rabbi Yéhouda Mizra'hi, qui prit en charge le financement des livres, tandis qu'ils destinèrent le bénéfice de leur vente au soutien des communautés des villes saintes de Jérusalem, 'Hevron et Safed.

Sa série *Méam Loez* est considérée comme l'œuvre la plus remarquable écrite dans la langue hispano-juive, le ladino. Elle apporta une grande contribution aux masses de la population de langue ladino. C'est d'ailleurs ce qui poussa l'auteur à la rédiger dans cette langue, afin de la mettre à la portée des hommes simples du peuple, qui ne comprenaient ni l'hébreu ni l'araméen. À cette époque, ces derniers commençaient à s'éloigner de la pratique du judaïsme ; la lecture de ces ouvrages, combinant merveilleusement explications littérales et midrachiques, condensés de lois et de commandements envers Hachem et envers le prochain, contribua grandement à leur renforcement dans le respect des *mitsvot*.

La série *Méam Loez* a connu un accueil chaleureux auprès des communautés espagnoles. L'art de l'auteur est d'avoir su conjuguer les aspects littéral et allégorique pour en former un tout, où la Torah écrite se fond avec la Torah orale, comme à l'heure où elle fut donnée au Sinäi. Quiconque consulte ces ouvrages constatera d'emblée qu'ils ne se limitent pas à proposer des interprétations, mais jouent également le rôle de guide. Ces différents aspects

se reflètent remarquablement à travers les multiples éléments tissés dans ses commentaires.

Par exemple, au début de la *paracha* de Vayéra, il rapporte les propos de la Aggada selon lesquels le Saint béni soit-Il rendit visite à Avraham, souffrant suite à la circoncision. Il mentionne ensuite les lois relatives à la *mitsva* de rendre visite aux malades et écrit :

« Heureux celui qui s'occupe des malades pauvres et s'efforce d'accomplir la *mitsva* de leur rendre visite ! Par le biais de personnes l'informant qui est malade, il peut leur envoyer du sucre, du poulet et les autres denrées dont ils ont besoin. En langue sainte, l'homme riche est appelé *gvir* (notable), parce qu'il doit posséder ces quatre vertus : être bienfaisant (*gomer 'hassadim*), timide (*baychan*), droit (*yachar*) et miséricordieux (*ra'hman*) – mots dont les initiales forment le terme *gvir*.

« Il va sans dire qu'il faut essentiellement s'occuper des plus démunis, parce qu'ils n'ont pas les moyens de subvenir seuls à leurs besoins et leur maladie a donc plus de risque de s'aggraver. Tant qu'ils sont en bonne santé, ils sont en état de tout supporter, mais, s'ils tombent malades, ils ont besoin de beaucoup de médicaments, en particulier en hiver où le froid les affaiblit. Celui qui fait l'effort de leur donner du charbon recevra une grande récompense. Qu'il ne pense pas n'avoir permis qu'à un seul homme de survivre, car, en agissant ainsi, il l'a permis à de nombreuses personnes. En effet, quand un pauvre est malade, tous les membres de sa famille peuvent mourir de faim, en particulier s'il doit rester alité. (...) Les grands Sages de la ville doivent donc nommer un homme qui s'occupe le mieux possible de lui. »

**Désirez-vous donner du mérite au grand nombre en contribuant à la diffusion de l'hebdomadaire Pa'had David dans votre quartier ?**

Adressez-vous à nous, dès aujourd'hui, à l'adresse : [mld@hpinto.org.il](mailto:mld@hpinto.org.il)

Vous recevrez la bénédiction du Tsadik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

**Pour recevoir quotidiennement des paroles de Torah**

prononcées par notre Maître,

l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita,

— envoyez-nous un message —

Anglais +16467853001 • Français +972587929003  
Espagnol +541141715555 • Hébreu +972585207103

**« Goûtez et voyez que l'éternel est bon ! »**

Bonne nouvelle : Avec l'aide de D.ieu, il est désormais possible de suivre les cours de notre Maître l'Admour Rabbi David 'Hanania Pinto chelita en hébreu, anglais, français et espagnol

**sur le site Kol Halachone ou en composant le numéro 073-371-8144**

Il sera prochainement possible d'obtenir un catalogue détaillé des cours où chaque cours correspond à un numéro direct. Pour le recevoir : [mld@hpinto.org.il](mailto:mld@hpinto.org.il)

Les cours suivent l'ordre des sections hebdomadaires et des fêtes, ainsi que divers sujets. Écoutez et votre âme revivra !

